

Selon Fatima Maghnaoui, directrice du Centre Annajda à Rabat, elles sont souvent issues des couches défavorisées de la société, notamment des personnels de maison. Son association, membre de l'Union de l'action féminine ([UAF](#)), défend les femmes victimes de la violence.

Mme Maghnaoui déclare que ces mères célibataires, souvent illétrées, vivent un véritable cauchemar par suite de l'intolérance sociale. Elle ajoute qu'en plus des souffrances psychologiques, la plupart d'entre elles n'ont aucune ressource financière.

"Heureusement que les associations de la société civile jouent un rôle dans l'orientation juridique et sociale de ces femmes, dans leur hébergement le cas échéant ainsi que dans leur intégration professionnelle à travers des formations. Pour la majorité, ce sont surtout des bonnes qui ont été victimes de viol", explique-t-elle.

Zineb, âgée de 17 ans, est enceinte de cinq mois et fait partie de celles que le Centre Annajda tente d'aider. Elle a travaillé dans différentes maisons depuis l'âge de 10 ans, et elle espère se marier et mettre un terme à ses souffrances quotidiennes.

"J'ai rencontré Farid, un chauffeur de taxi, qui m'a promis le mariage. Je voulais fonder mon propre foyer. J'ai cru à ses promesses. Mais il n'a jamais tenu parole. Il ne veut pas reconnaître le bébé qui est en train de grandir dans mon ventre", raconte-t-elle.

Ses employeurs l'ont renvoyée dès qu'ils se sont aperçus de sa grossesse, et ses parents l'ont définitivement rejetée. Seule une cousine veuve a accepté de l'accueillir chez elle jusqu'à ce qu'elle accouche. Elle compte par la suite frapper aux portes des associations pour l'aider juridiquement à garantir les droits de son enfant, notamment la reconnaissance par le père.

Si Zineb est au début de son calvaire, Meriama T., 25 ans, ne sait plus, depuis quatre ans, à quel saint se vouer. Son enfant âgé de trois ans ne possède aucun papier administratif. Elle

crain l'avenir, lorsque son fils Hamza commencera à lui poser des questions.

"J'ai pensé plusieurs fois à me suicider. Je n'ai plus de vie, car mon fils n'a pas d'avenir. Partout le regard de déshonneur le suivra. Une proche m'a demandé de le confier à une famille pour adoption. Je crois que c'est une bonne solution, même si je souffrirai de la séparation", raconte-t-elle avec résignation.

Fatima Moustaghfir, avocate et députée, dit à Magharebia que la solution ne consiste pas à apporter un soutien à ces femmes par le biais de centres spécialisés, mais à changer le Code pénal pour légaliser l'avortement. Cette procédure, ajoute-t-elle, ne devrait pas entraîner des amendes élevées pour les femmes et les médecins qui le pratiquent.

"En cas de grossesse illégitime, l'Etat doit ouvrir les portes de l'avortement, vu que l'enfant qui est le fruit d'une telle relation souffrira à cause du regard de la société."

Elle explique que ce sont les femmes les plus pauvres qui sont des mères célibataires, étant donné qu'elles n'ont pas les moyens financiers de recourir à l'avortement d'une manière clandestine. En ce qui concerne les viols, Mme Moustaghfir indique que l'homme accusé finit souvent par épouser la femme et légalise ainsi la grossesse, évitant toute enquête démontrant sa responsabilité.

"Même les personnes qui ont un haut niveau d'éducation n'acceptent pas cette situation", explique la sociologue Samira Kassimi. "C'est une culture ancrée dans la société et il est difficile d'atteindre le degré de tolérance escompté. Souvent, les familles rejettent leurs filles qui tombent enceinte d'une manière illégitime. Ceux qui en ont les moyens tentent de camoufler le problème en recourant à l'avortement."